

Rapport d'activités 2014



L'ÉLECTRIFICATION
LES RÉSEAUX DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
LE GAZ
LE FONCTIONNEMENT
DU SYNDICAT



*Syndicat Intercommunal
de l'Electricité et du Gaz de l'Eure*

Sommaire

3

ÉLECTRIFICATION

Avis d'urbanisme

Les principes de la programmation 2014

7

RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les réalisations

8

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La maintenance des installations d'éclairage public

10

GAZ

La desserte en gaz dans l'Eure

11

BORNES DE RECHARGE

Le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques

12

FONCTIONNEMENT DU SIEGE

Compte administratif 2014

Renouvellement des marchés de travaux

Renouvellement des instances du SIEGE

Comme annoncé, le domaine de l'énergie et le service public associé sont entrés dans une ère de profondes mutations, dictées par l'émergence d'actions en faveur du développement durable et de l'utilisation raisonnée de la ressource énergétique d'une part, et, par la nécessaire rationalisation des politiques publiques menées d'autres part.

Les productions législatives récentes, et les débats en cours au niveau national ne cessent de remettre en discussion les règles du partage de l'exercice de la compétence entre les différentes strates de collectivités locales. D'abord, la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite Loi MAPTAM), adoptée en 2014, confère à la région le rôle de chef de file en matière énergétique et en confie aux métropoles, dont celle de Rouen, la compétence en matière d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité. Sans conséquence immédiate pour notre territoire et la sphère de compétence du SIEGE, les lois relatives à la transition énergétique et à la nouvelle organisation territoriale discutées plus récemment, tendent à remettre ces questions du partage de la compétence énergétique au cœur de l'actualité et de la réforme territoriale.

D'un point de vue financier également, la succession des lois de finances rectificatives pour 2013 et 2014 sont venues, quant à elles, ébranler le mécanisme de perception et de reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, au bénéfice du SIEGE mais également des villes urbaines. La vigilance des parlementaires et les réactions des associations d'élus ont permis de ne pas priver les collectivités concernées d'une ressource budgétaire primordiale dans un contexte contraint.

Enfin, des textes adoptés précédemment portent de nouvelles réflexions et actions, qu'il s'agisse des dispositions introduites par les Lois dites Grenelle de l'Environnement, en faveur du développement de bornes de recharge pour véhicules électriques, ou de celles issues de la Loi NOME de 2010 qui ont motivé le SIEGE à proposer à toute collectivité euroise l'adhésion à un groupement d'achat d'électricité en vue d'anticiper la fin programmée de certains tarifs réglementés de vente d'électricité.

Au niveau local aussi, le contexte qui a jalonné toute l'année 2014 aura nécessité de nombreuses adaptations. D'abord, les élections municipales, puis l'élection des instances du SIEGE et des intercommunalités nous ont conduit à renouveler pour partie les commissions, afin d'assurer un ancrage territorial et une représentativité toujours plus forte. L'élection de nombreux nouveaux élus, maires ou délégués, nous invitait à faire connaître nos missions et organisation, au travers notamment d'une réunion destinée à présenter l'institution en juin dernier.

Cette année de renouvellement a également été l'occasion d'adapter notre organisation territoriale. Historiquement basée sur l'échelon cantonal, cette organisation est devenue de moins en moins pertinente du fait du redécoupage cantonal et de la montée en puissance depuis plusieurs années des communautés d'agglomération et de communes. Il était donc opportun de profiter de ce redécoupage pour calquer nos périmètres d'intervention et de concertation sur ces territoires de projet.

L'autre adaptation, plus marginale en ce sens qu'elle ne concerne que 9 communes sur les 49 visées par les dispositions du décret relatif au FACE, devrait conduire notre comité à se prononcer prochainement sur la réforme de la classification sous régime urbain/rural de certaines de ces 9 communes, qui aura pour conséquence de revisiter une classification datant de plus de 30 ans, et ce en respectant le choix formulé par chacune de ces communes.

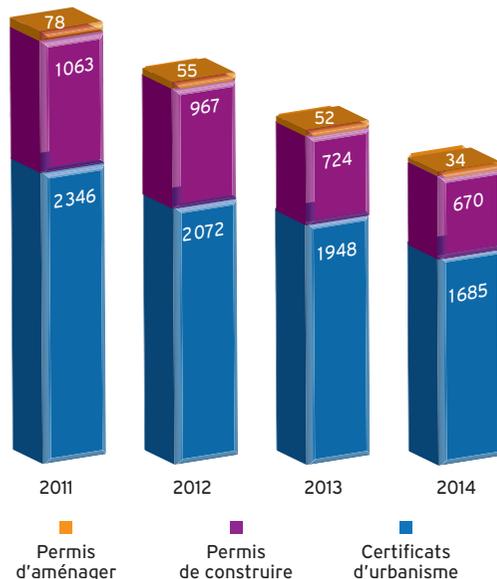
C'est donc ces nouvelles missions et nouveaux projets que nous portons que vous trouverez présentés au sein du présent rapport d'activités établi au titre de l'année 2014, aux côtés des données bilantielles et d'actualité relatives à l'exercice de nos missions historiques en faveur de l'amélioration de la qualité de la distribution d'énergie au bénéfice de l'utilisateur.

LE PRÉSIDENT,
Ladislav PONIATOWSKI

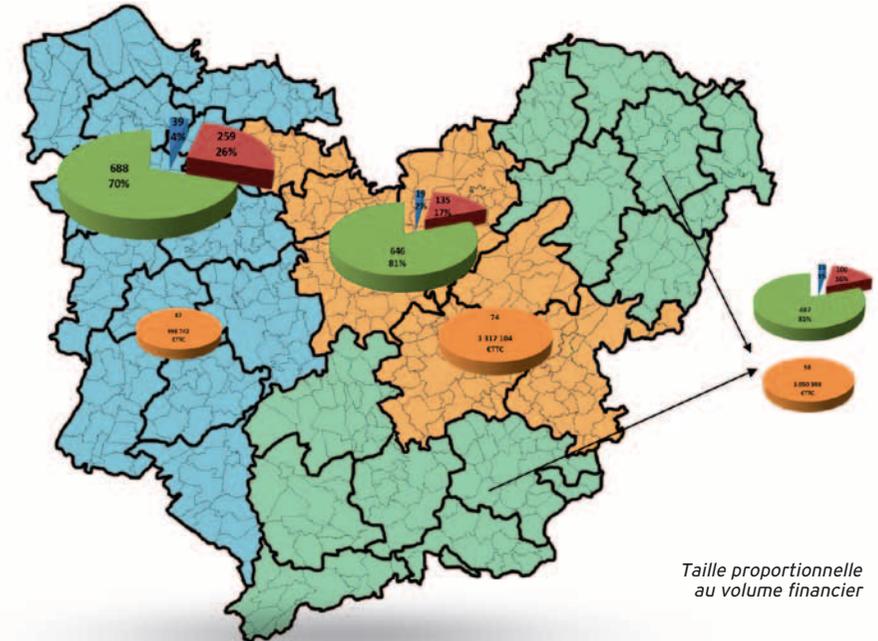
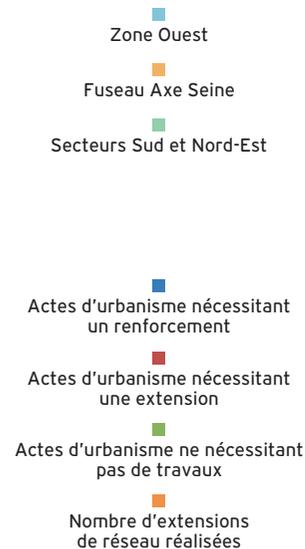


Avis d'urbanisme 2014

L'année 2014 n'est toujours pas marquée par la reprise de la construction dans le département de l'Eure au regard des données relatives aux actes instruits par le SIEGE concernant la desserte électrique des parcelles.



Répartition géographique des actes instruits et des extensions 2014



Cette année encore, tous les types d'actes sont concernés par cette baisse, des certificats d'urbanisme opérationnels aux permis d'aménager, en passant par les permis de construire.

Cette baisse se ressent également et corrélativement au niveau du nombre d'extensions de réseaux réalisées en zone rurale sous maîtrise d'ouvrage du SIEGE. Le nombre d'opérations de ce type est passé en effet de 295 extensions réalisées en 2013 à un peu moins de 250 en 2014, tous linéaires et types confondus.

Cette baisse d'activité en terme de développement du réseau a conduit le SIEGE à minorer les

crédits budgétaires affectés à ces opérations pour 2015, crédits pourtant maintenus chaque année à 4,2 M€ auparavant.

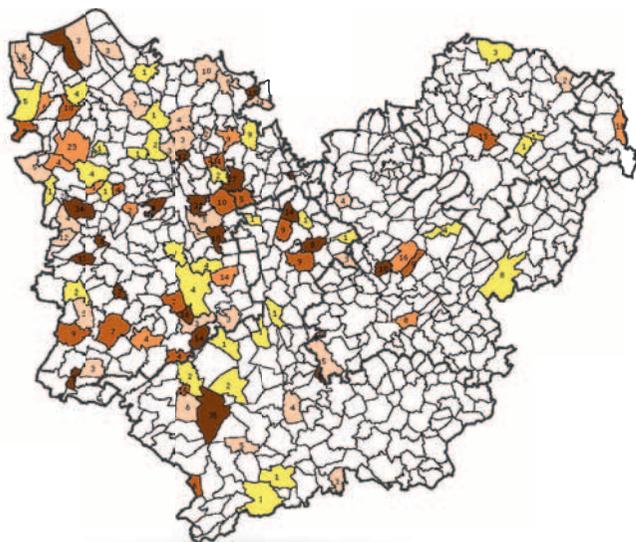
Cette tendance globale est toutefois à nuancer sur la base d'une vision infra-départementale. En effet, la carte présentée ci-dessus démontre que la Zone Ouest du département concentre le plus grand nombre d'extensions, le plus souvent réservées à des projets urbains isolés.

Sur l'axe Seine et les secteurs Sud et Nord-Est, les extensions destinées aux lotissements continuent de se maintenir, la tendance étant à la densification des zones urbaines et péri-urbaines.

Les principes de la programmation 2014

En 2014, la programmation annuelle aura fait preuve d'une relative continuité dans la définition de ses objectifs et priorités, ainsi que sur son volume financier s'élevant à près de 22 000 000 € en matière de réseau de distribution publique d'électricité.

Nombre de clients mal alimentés et % par rapport aux clients de la commune

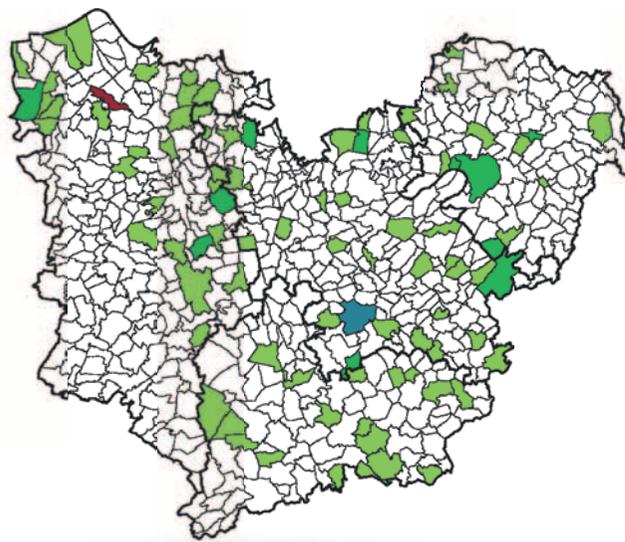


0 ≤ % CMA < 3 3 ≤ % CMA < 5 % CMA ≥ 5

La classification des opérations de renforcements prioritaires, préventifs et de sécurité environnementale a été appliquée de la même manière que pour les précédentes programmations.

Cette continuité se justifie par les besoins constants exprimés par les usages dudit réseau, et par la persistance, bien qu'en nette et progressive diminution des clients dits "mal alimentés" et des postes en contrainte de charge.

Répartition géographique des postes en contrainte



6 postes 4 postes 2 postes 1 poste 0 postes

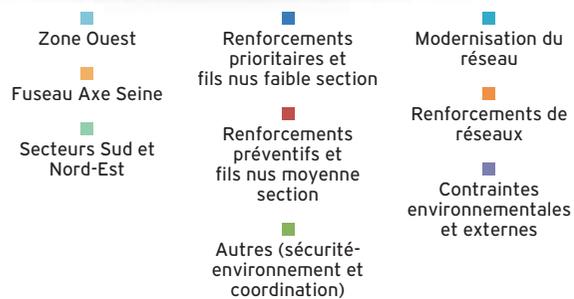
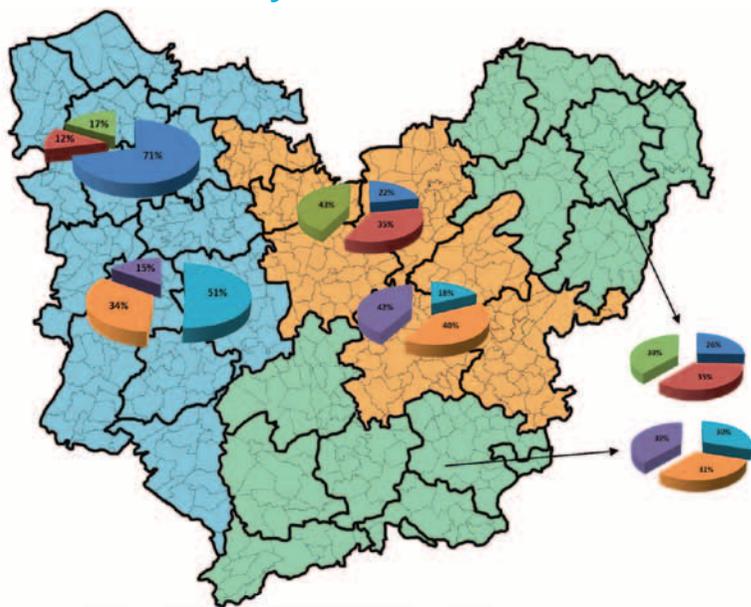
Le dynamisme du syndicat, qui permet de réaliser la quasi-totalité des opérations dans les 2 ans suivant leur programmation, ainsi que ses résultats financiers ont dégagé deux vagues successives de programmation complémentaire pour respectivement 1,4 M€ en mars et 1,2 M€ en juin 2014.

Surtout, la nécessité d'optimiser les crédits apportés par le FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) a permis de réduire pour la première fois le taux de contribution des communes aux opérations de renforcements prioritaires et préventifs ainsi qu'à celles visant à remplacer des réseaux constitués de fils nus à 7% du montant HT des travaux.

Cette mesure, d'ores et déjà prorogée en 2015 renforce l'action du SIEGE en faveur de l'amélioration de la qualité de desserte électrique au bénéfice des usagers du service public.

L'année 2014 aura permis de prolonger les démarches d'évaluation quant à l'efficacité des investissements réalisés par le SIEGE et le concessionnaire. Cette démarche collaborative, menée avec ERDF depuis 2010 avec la tenue des conférences NOME annuelles en présence du Préfet, a pris cette année davantage d'importance par l'adoption à titre expérimental au niveau national d'un Programme Coordonné de Développement et de Coordination du Réseau (PCDMR) - cf. encart.

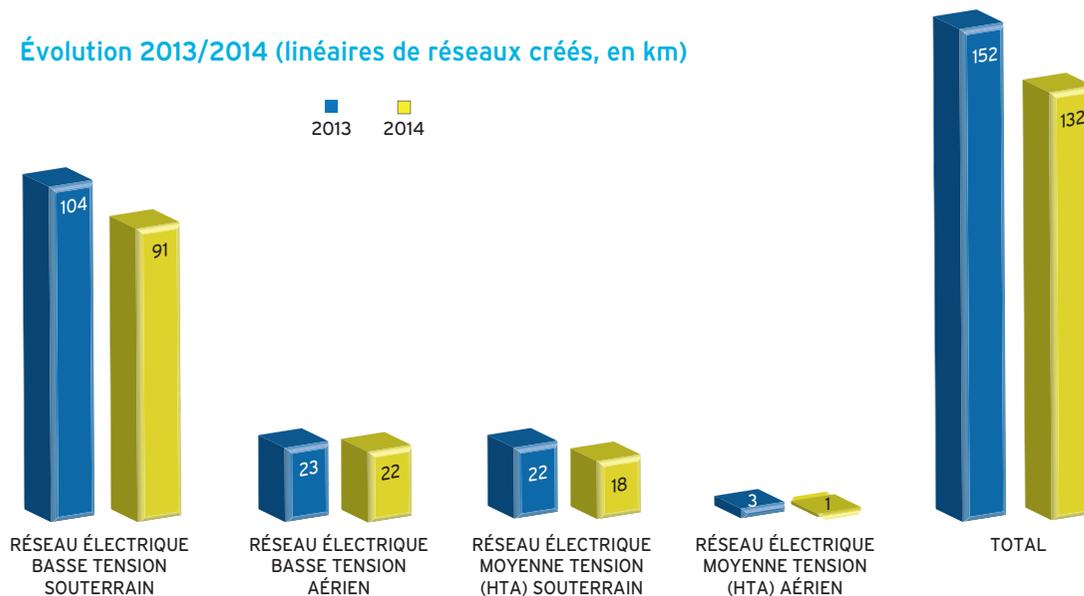
Programmation 2014



La répartition de la programmation 2014 des communes rurales se décompose comme suit :

	EN NOMBRE	SOIT	EN MONTANTS	SOIT
I Opérations prioritaires	110	45%	6 534 500 €	38%
I.1 Dont fils nus	53	22%	2 408 500 €	14%
I.2 Autres opérations	57	23%	4 126 000 €	24%
II Opérations préventives	76	31%	6 006 500 €	35%
II.1 Dont coordination	14	6%	1 263 000 €	7%
II.2 Dont Fil nu Moyenne section	35	14%	2 756 500 €	16%
II.3 Autres opérations	27	11%	1 987 000 €	12%
III Opérations de sécurité-environnement	60	24%	4 475 000 €	26%
TOTAL	246	100%	17 016 000 €	100%

Évolution 2013/2014 (linéaires de réseaux créés, en km)



Enfin, 2014 aura permis d'esquisser les réformes applicables en 2015 et 2016. La première concerne le cas de 9 communes aujourd'hui encore classées en zone d'électrification rurale au sens du FACE, mais qui, par l'application de critères relatifs aux seuils de population et à l'appartenance à une unité urbaine au sens de l'INSEE, se sont vus considérées urbaines et donc non éligibles aux aides du FACE pour les opérations menées sur leur territoire.

Sans conséquence immédiate sur leur classification rurale/urbaine telle que définie au contrat de concession en matière d'adhésion au SIEGE, la concertation est actuellement en cours avec ces 9 communes pour envisager, lorsqu'elles le souhaiteront, leur rattachement à la catégorie des villes urbaines de type A ou B. Le comité syndical actera ces délibérations qui produiront leur effet dès la programmation 2016.

La seconde réforme menée concerne la prise en charge par le SIEGE à compter de la programmation 2015 cette fois des tranchées réalisées en domaine privé et visant à faciliter la réalisation des opérations de mise en souterrain des réseaux en assurant celle-ci y compris dans les propriétés des particuliers.



Le programme coordonné de développement et de modernisation des réseaux 2014-2017

Ce document, a été élaboré de concert entre le SIEGE et ERDF à titre expérimental au niveau national. La réalisation de ce programme poursuivait un double objectif : l'identification des grands secteurs géographiques sur lesquels il est possible de différencier les contraintes, atouts et besoins ainsi que le renforcement du processus évaluatif des politiques publiques menées par chacun des deux acteurs destiné à corriger, si nécessaire, les orientations d'investissement.

Ce programme a permis de déterminer les 3 grandes zones infra-départementales matérialisées sur la carte ci-dessous :

Ouest départemental

Priorité à l'amélioration de la continuité de fourniture en raison du risque aléas climatiques.

HTA : réduire le critère B en mobilisant les outils (PDV, PAC, OMT, élagage, renouvellement...)

BT : réduire les incidents en procédant à la résorption prioritaire des fils nus.

Sud et Nord Est

Priorité au maintien de la qualité obtenue

HTA : prolongation de la durée de vie des ouvrages

BT : résorption progressive des réseaux fils nus



Axe Seine

Priorité à l'amélioration de la qualité de la tension en raison du fort potentiel de développement socio-économique.

HTA : améliorer la structure dans une logique curative (schéma d'exploitation, renforcement, bouclage, dédoublement) et curative (veille technique sur les départs de la zone)

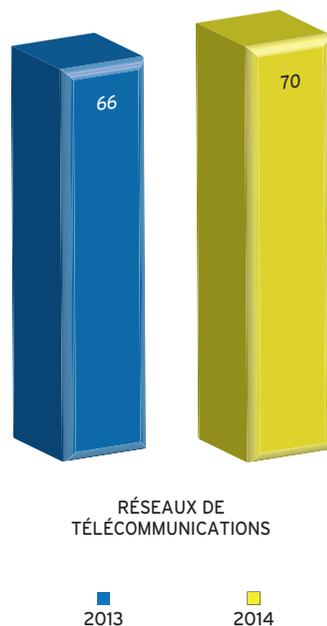
BT : renforcer la qualité de la distribution dans une logique curative (départs en contrainte et postes > 100 %) et préventive (veille technique sur les départs proches de la contrainte et postes à 80%).

Les réalisations sur le réseau de télécommunications

Dans la continuité des actions mises en œuvre depuis 2012, le SIEGE a prolongé son action en faveur de l'enfouissement des réseaux de télécommunications.

Active depuis plus de 10 ans, sa politique d'enfouissement coordonné systématique des réseaux de télécommunications a connu un dynamisme constant, avec une enveloppe budgétaire annuelle maintenue à 2 500 000 €.

Linéaires enfouis (en km)



Surtout, 2014 aura permis d'affirmer le soutien du SIEGE au déploiement du réseau Très Haut Débit destiné à permettre au plus grand nombre de foyers de bénéficier d'offres en fibre optique.

Désormais, la pose de fourreaux surnuméraires à l'occasion de chantier d'enfouissement de réseaux est systématisée visant à optimiser l'occupation des tranchées ainsi réalisées et éviter tous nouveaux travaux de terrassements ultérieurs pour le passage de ladite fibre optique.

C'est également en fin d'année 2014 que le SIEGE, ERDF et les opérateurs en charge du développement du réseau Très Haut Débit dont le syndicat Mixte Eure Numérique récemment créé ont travaillé de concert, à l'élaboration d'une convention

→ 180 opérations

soit 20% des 914 opérations réalisées en 2014

Dont 39 opérations réalisées dans le cadre d'extensions de réseau.



pour assurer la pose des réseaux fibre optique en appui commun sur les réseaux aériens de distribution publique d'électricité.

Actuellement en cours de finalisation, et probablement signée courant 2015, celle-ci devrait permettre d'accélérer considérablement le déploiement de ce réseau en évitant la multiplication des coûts liés à la création de réseaux souterrains, sans nécessiter de renforcement particulier des supports existants.

Rappel : bonification de 100 € pour certaines opérations

Pour les communes rurales, une bonification de 100 € existe depuis 2013 pour certaines opérations d'éclairage public isolé.

Pour prétendre à cette aide financière supplémentaire du SIEGE, il faut supprimer de son patrimoine des lampes à vapeurs de mercure et/ou poser des horloges astronomiques dans les armoires de commande.

Par exemple, si une commune supprime 8 lampes à vapeurs de mercure, le SIEGE lui déduira $8 \times 100 \text{ €} = 800 \text{ €}$ de sa participation à l'opération.

Le bilan 2014 est le suivant : **suppression de 460 lampes à vapeurs de mercure et pose de 130 horloges astronomiques** c'est-à-dire plus du double par rapport à 2013.

Le dispositif connaît aujourd'hui un succès croissant cette deuxième année de reconduction et les services techniques du SIEGE ont pu anticiper le recensement des projets éligibles.

Bilan des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Depuis 2009, le SIEGE est engagé dans la démarche des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) pour valoriser la pose de certains matériels d'éclairage public ainsi que pour la réalisation de pré-diagnostic éclairage public sur le département de l'Eure.

Ainsi, depuis cette date et avec l'ensemble de ses demandes, le SIEGE a pu obtenir 41,52 GWhcumac qui correspondent à la pose de :

- 5 622 luminaires

- 3 263 ballasts électroniques
- 1 564 ballasts ferromagnétiques bi-puissance
- 16 régulateurs/variableurs de tension

et à la réalisation de 20 pré-diagnostic éclairage public.

Annuellement, le SIEGE dépose un dossier de demande de CEE auprès de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC). Celui de 2014 est toujours en cours d'instruction et nous permettra après acceptation, d'obtenir 3,97 GWhcumac supplémentaires.



→ **317 opérations**

soit 35% des 905 opérations réalisées en 2014

Dont 48 opérations réalisées pour le compte de villes urbaines et 9 opérations réalisées dans le cadre d'extensions de réseaux.

La maintenance des installations d'éclairage public

Les transferts de compétence maintenance éclairage public 2014 :

- Capelle les Grands
- Cierrey
- Drucourt
- La Trinité de Thouberville
- L'Habit
- Quittebeuf

Chiffres 2014

- 1394 demandes d'intervention
- 85 dossiers de mise en conformité traités
- 77 dossiers dommages aux ouvrages traités
- 2255 réponses aux DT/ DICT traitées
- 216 352 € investis en mise en conformité

En 2014, 6 nouvelles communes ont fait le choix de transférer la compétence maintenance éclairage public au SIEGE, soit une augmentation de 4,5%. Cet accroissement influe en partie sur le nombre de demandes d'intervention qui a évolué de + 15,8%.

En ce qui concerne les travaux liés aux opérations de maintenance, le nombre de dossiers traités pour les mises en conformité ou les dommages aux ouvrages est stable par rapport à 2013. Sur le plan financier, le volume consacré à ces dommages, principalement liés aux accidents ou aux actes de vandalisme, a diminué de 13,9%.

En revanche, les sommes investies pour les mises en conformité ont augmenté de 88,6% et sont réparties d'une part pour le renouvellement des matériels identifiés vétustes ou non conformes lors des interventions de dépannages ou des visites contractuelles, à hauteur de 136 000 €, et d'autre part pour le remplacement systématique de luminaires équipés de lampes à vapeurs de mercure pour 80 000 €.

En effet, ces sources lumineuses dont la réglementation européenne a imposé l'interdiction de mise sur le marché à compter du 13 avril 2015, nécessitera le remplacement des luminaires qui en sont équipés.

En 2014, 5 communes ont bénéficié de ce programme spécifique et incitatif puisque le SIEGE ajoute une bonification de 100 € par luminaire de ce type remplacé (voir encadré page 8).

En 2015, ce programme se poursuivra et selon les crédits disponibles pourra sensiblement augmenter pour obvier, suivant les contraintes réglementaires, à la substitution de ces luminaires encore nombreux sur le département de l'Eure.

D'autre part, le nombre de DT/DICT à traiter en 2014 a diminué de moitié. Cette baisse s'explique par un volume de retard cumulé fin 2012 qu'il a fallu absorber début 2013 et par la limitation des demandes aux seules emprises où les ouvrages sont présents grâce à la création des zones d'implantation sur le Guichet Unique réduisant considérablement les surfaces communales concernées. 2014 sera ainsi une référence en terme d'évolution pour les années à venir.

Par ailleurs, le nombre de demandes traitées est un indicateur d'évaluation de la quantité des opérations réalisées sur le domaine public. Sur ce même thème, les réponses données ne suffisant pas à la bonne exécution des travaux à proximité des réseaux par manque de précisions, le SIEGE a fait l'acquisition d'un matériel de détection et d'enregistrement performant. Il a nécessité de former 8 personnes à son utilisation pour éviter les risques d'endommagement des réseaux EP.

La desserte en gaz dans l'Eure

Lancement d'une procédure de délégation de service public pour la desserte de nouvelles communes en gaz

Les derniers contrats de concessions établis sur le département de l'Eure ont été signés en décembre 2009. Le SIEGE a décidé lors de son assemblée de novembre 2014, de lancer courant 2015 une nouvelle procédure de délégation de service public afin de permettre à de nouvelles communes non encore concédées de bénéficier d'un réseau de distribution public de gaz. Le nombre de communes souhaitant s'inscrire dans cette démarche s'élève pour le moment à 9, chiffre qui sera actualisé et confirmé lors du lancement de la procédure. Le deuxième semestre de l'année 2015 sera donc consacré à la phase de consultation ; l'attribution et le début des travaux pourront être programmés courant 2016.

A titre d'information, le nombre de communes desservies en gaz au 31 décembre 2014 est de 175 ce qui représente la desserte de plus de 75 000 clients.

Les missions des concessionnaires

Les différents concessionnaires assurent la mission d'exploitation et de développement du réseau public de distribution de gaz sur le département de l'Eure ; à ce titre, ils ont la responsabilité de définir et de mettre en œuvre les politiques d'investissement et de développement des réseaux de distribution afin de permettre le raccordement des installations des consommateurs.

Les principales missions de service public confiées aux concessionnaires au travers des contrats de concession sont :

- Concevoir, construire, exploiter et entretenir,
- Gérer l'accès, acheminer,
- Développer le réseau de distribution de gaz naturel.

L'exercice du contrôle de la concession conduit ensuite le SIEGE à examiner, dans une logique d'amélioration constante du service public, la qualité du service rendu à l'utilisateur, à vérifier l'évolution des ouvrages de la concession et les données comptables et financières.

Des objectifs partagés entre le SIEGE et les concessionnaires

Les objectifs pour 2014 ont été, d'une part pour le SIEGE d'examiner la pertinence du lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public sur le territoire des communes demandeurs de voir cette énergie se développer. D'autre part, la poursuite de la politique d'investissement des concessionnaires reste un axe de réflexion

Les chiffres clés

Linéaire réseau	2 063 km
Extension de réseau	13 km
Nombre de clients GAZ	75 456
Energie acheminée (en MWh)	3 284 662
Population des 175 communes desservies	395 048 soit 65 % de la population totale du département

principal entre le SIEGE et les concessionnaires. Ces investissements pourront prendre la forme :

- d'extension des réseaux existant
- de possibilité de nouvelles délégations de service public
- de renouvellement des réseaux

de façon à répondre à l'augmentation de la demande, conformément aux orientations prévues dans le projet de loi dit de transition énergétique.

Enfin, la sécurité du réseau de distribution reste une priorité. Elle passe par la maintenance des ouvrages et des investissements réalisés en matière de développement et de modernisation.

Ces investissements, qui concernent aujourd'hui exclusivement GrDF seront poursuivis de façon à répondre au mieux à l'augmentation de la demande en énergie et à la sécurité des ouvrages.

Le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a confié aux communes et à leurs groupements la compétence du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides accessibles au public.

Dans ce cadre, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure, en étroite coopération avec les EPCI à fiscalité propre du département, souhaite équiper le département de l'Eure d'un réseau départemental de bornes de charge et ce dans le courant des années 2015 et 2016.

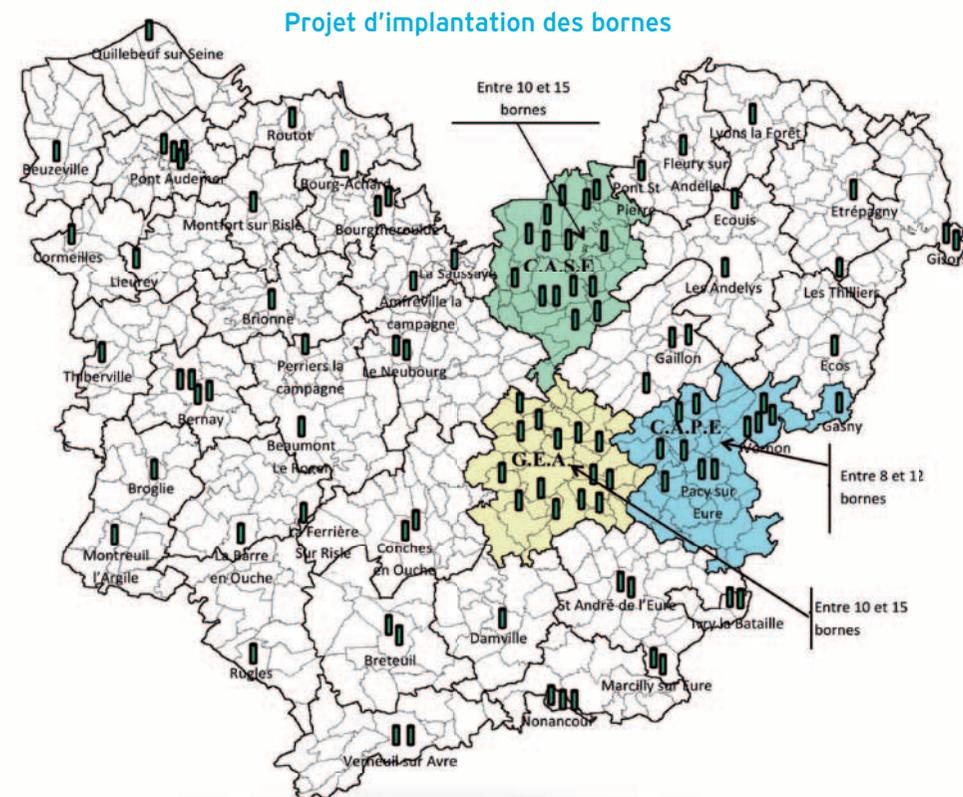
En 2014, l'action a démarré par la réalisation d'une étude des besoins (en termes de déplacement et de flux de circulation) et sa confrontation avec les attentes des EPCI concernés (bénéficiant d'une connaissance approfondie de leur territoire respectif).

Cette étude a conduit à retenir 100 à 130 bornes de recharge afin de développer au mieux l'usage du véhicule électrique tout en assurant un maillage sécurisant et homogène de l'ensemble du territoire et en prenant soin de ne pas engendrer de contraintes sur les réseaux électriques et en matière de stationnement (tout particulièrement dans les zones urbaines denses).

Après réalisation de ces études et élaboration du schéma de déploiement envisagé, le dossier de demande de subvention régional auprès de l'ADEME a été déposé et est actuellement en cours d'instruction.

En cas d'accord, s'agissant du territoire Eurois, le projet global estimé à un investissement de 1,5 M€ devrait être pris en charge à 50% par l'Etat via l'ADEME, à 20% par la Région, les 30% restants étant pris en charge intégralement par le SIEGE, maître d'ouvrage.

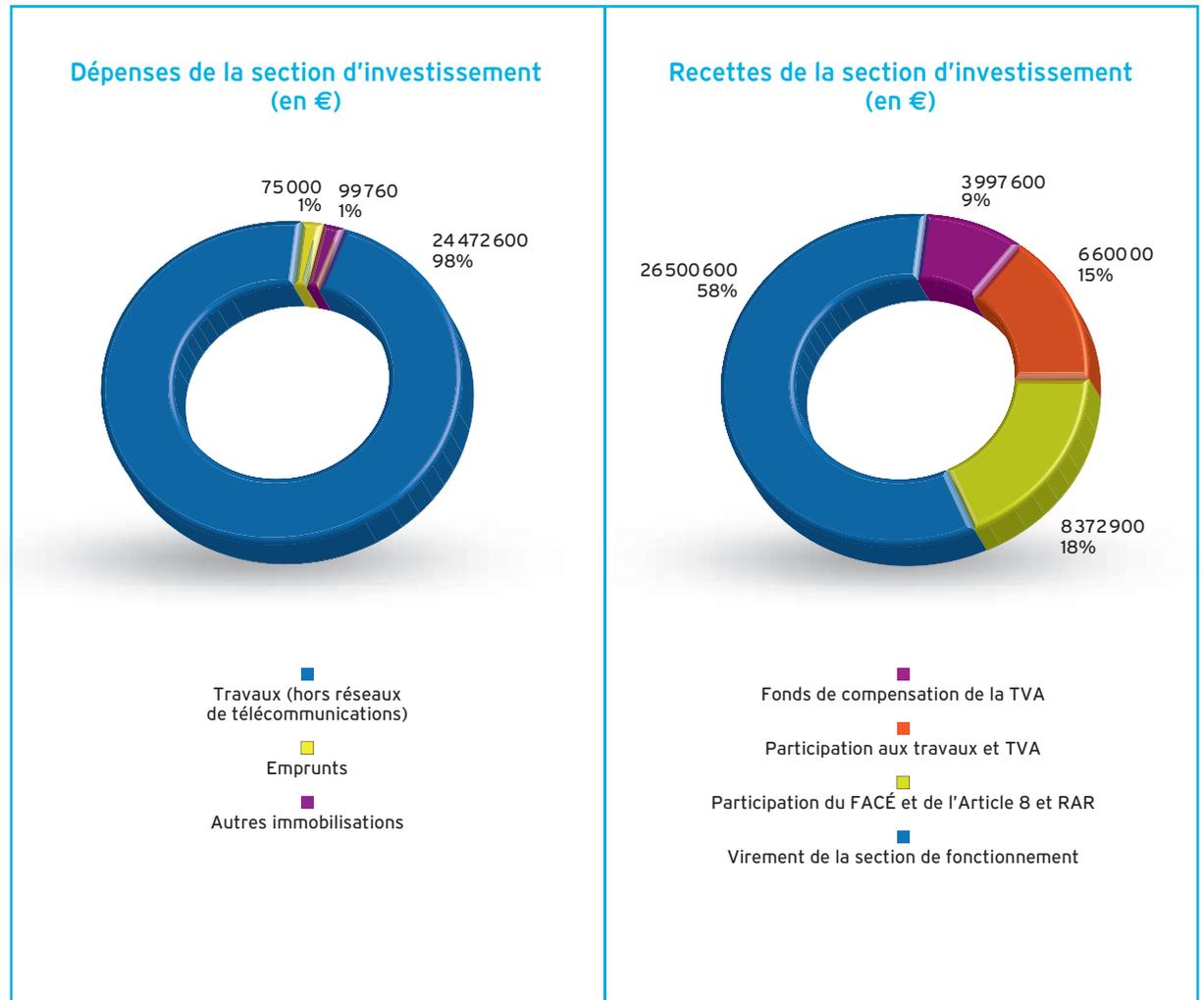
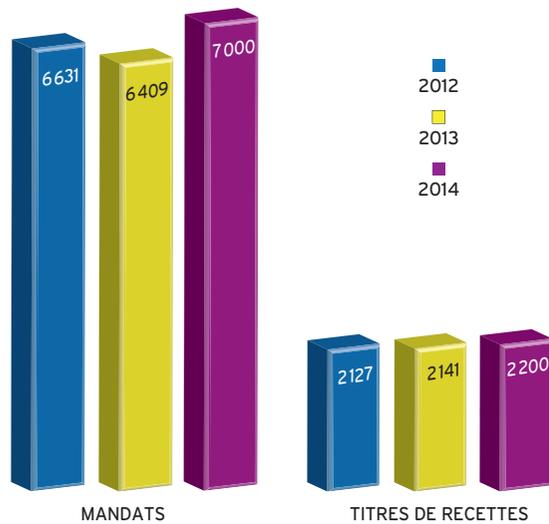
L'objectif est désormais de finaliser les emplacements précis des bornes envisagées et d'attribuer le marché de fourniture lancé par le SIEGE, afin de permettre un déploiement dès le début du 2nd semestre 2015 pour une mise en service de l'ensemble de ces équipements d'ici la fin 2016.



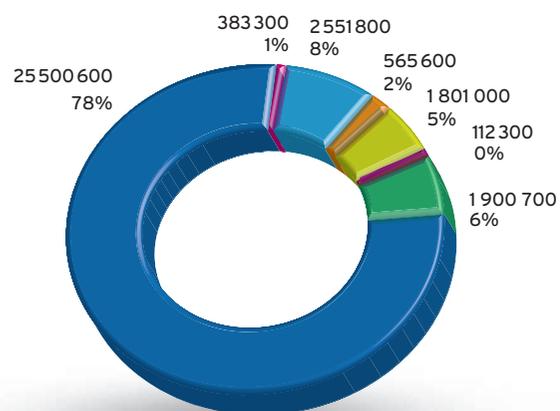
Compte administratif 2014



Mouvements : Titres de recettes / Mandats de dépenses (en nombre)

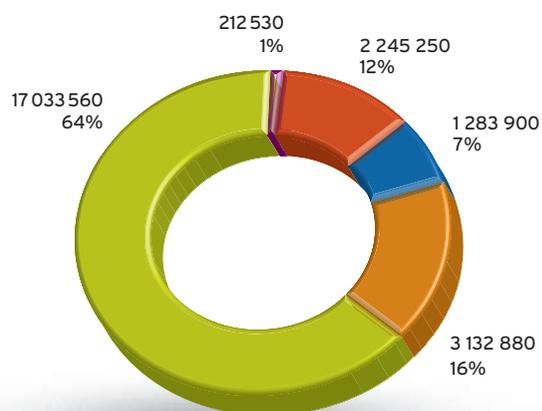


Dépenses de la section de fonctionnement (en €)



- Charges à caractère général (hors travaux réseaux téléphoniques et maintenance EP)
- Travaux sur réseaux téléphoniques
- Maintenance de l'EP
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Reversement villes B et RODP
- Virement à la section investissement

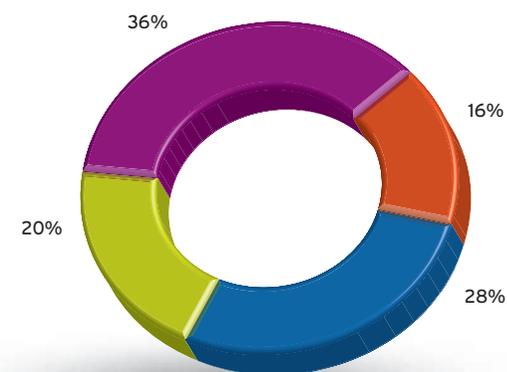
Recettes de la section de fonctionnement (en €)



- Redevance occupation domaine public
- Participations liées aux travaux sur les réseaux téléphoniques et maintenance éclairage public
- Redevances de concessions (électricité et gaz)
- Redevance R2
- Taxe sur l'électricité

Les travaux sur les réseaux en 2014

Répartition du nombre d'opérations réalisées



- Éclairage public
- Enfouissements réseaux de télécommunications
- Renforcement / effacement des réseaux électriques
- Extensions réseaux

Renouvellement des marchés de travaux sur l'ensemble du département

Les marchés grands travaux du SIEGE qui concernent les travaux de renforcement et d'enfouissement coordonné des réseaux, les travaux d'extension ainsi que ceux concernant les fournitures d'éclairage public avaient pour date d'échéance le 31 décembre 2014.

Les procédures de marchés publics ont été lancées courant 2014 pour un début de prestation au 1^{er} janvier 2015. Les nouveaux attributaires sont indiqués dans le tableau ci-contre en fonction du type de travaux concerné. Afin de tenir compte du nouveau découpage géographique du département sur la base du périmètre des intercommunalités, les lots de l'ensemble des marchés ont été redéfinis.

Matériels d'éclairage public

Lot	Désignation matériel	Attributaire
1	Candélabres aluminium	VALMONT FRANCE
2	Candélabres acier	VALMONT FRANCE
3	Candélabres fonte	FONTES DE PARIS
4	Candélabres acier décoratifs	GHM SA
5	Luminaires routiers	JCL LIGHTING
6	Luminaires décoratifs contemporains	JCL LIGHTING
7	Luminaires décoratifs résidentiels	SAS RAGNI
8	Luminaires de style	SAS RAGNI
9	Projecteurs	AGENORE
10	Régulateurs / Variateurs de tension	BH TECHNOLOGIES

Les nouveaux marchés signés avec les attributaires ci-dessus désignés sont conclus pour une durée d'un an reconductible trois fois pour une durée maximale totale de 4 années.

Lot	Périmètre d'intervention	Travaux de renforcement et d'enfouissement	Travaux d'extension
1	Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine, Communauté de Communes du Roumois Nord	RESEAUX ENVIRONNEMENT	RESEAUX ENVIRONNEMENT
2	Communauté de Communes du canton de Beuzeville, Communauté de Communes de Pont Audemer	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	RESEAUX ENVIRONNEMENT
3	Communauté de Communes du canton de Corneilles, Communauté de Communes du Vièvre Lieuvin, Communauté de Communes du canton de Thiberville	RESEAUX ENVIRONNEMENT	SAG VIGILEC
4	Communauté de Communes Val de Risle, Communauté de Communes de Bourgheroulde Infreville	SAS DR	SAS DR
5	Communauté de Communes de Bernay et ses environs, Communauté de Communes du canton de Broglie	RESEAUX ENVIRONNEMENT	RESEAUX ENVIRONNEMENT
6	Communauté de Communes du canton de Brionne, Communauté de Communes Intercom Risle et Charentonne	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE	SAS DR
7	Communauté de Communes d'Amfreville La Campagne, Communauté de Communes du Pays du Neubourg	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
8	Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, Communauté de Communes du Pays de Conches	SAG VIGILEC	RESEAUX ENVIRONNEMENT
9	Communauté de Communes du canton de Rugles, Communauté de Communes du canton de Breteuil, Communauté de Communes du Pays de Damville	RESEAUX ENVIRONNEMENT	SAG VIGILEC
10	Communauté de Communes du Pays de Verneuil, Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure *	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
11	Communauté de Communes La Porte Normande *	LESENS ELECTRICITE SAS	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
12	Grand Evreux Agglomération	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
13	Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure	LESENS ELECTRICITE SAS	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
14	Communauté de Communes Eure Madrie Seine, Communauté de Communes des Andelys et environs	LESENS ELECTRICITE SAS	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
15	Communauté d'Agglomération Seine Eure	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	ELECTRICITE BLONDEL
16	Communauté de Communes Epte Vexin Seine, Communauté de Communes Gisors Epte Lévrrière *	GPT STPEE / EIFFAGE ENERGIE	ELECTRICITE BLONDEL
17	Communauté de Communes du canton de Lyons La Forêt, Communauté de Communes du canton d'Etrépagny, Communauté de Communes de l'Andelle	GPT STPEE / EIFFAGE ENERGIE	ELECTRICITE BLONDEL

* Périmètre étendu aux communes faisant partie d'un EPCI du département voisin.

Renouvellement des instances du SIEGE

Lors de sa réunion du 3 mai 2014, le Comité syndical, composé suite au renouvellement des conseils municipaux, a procédé à l'élection de ses instances et commissions.



Composition du nouveau bureau syndical

MEMBRES	QUALITÉS	MEMBRES	QUALITÉS
Ladislav PONIATOWSKI	Président	Martine ROUSSET	Députée d'Ezy-sur-Eure
Perrine FORZY	1 ^{er} Vice-présidente Maire de Gamaches-en-Vexin	Alain GUENEAU	Maire de Gadencourt
Jean QUETIER	2 ^e Vice-président Délégué de Berville-en-Roumois	Claude LANDAIS	Maire de Giverny
Xavier HUBERT	3 ^e Vice-président Maire des Baux-Sainte-Croix	Michel MOLINA	Maire d'Huest
Jean-Marc MOGLIA	Maire d'Andé	Micheline PARIS-TOUQUET	Maire du Planquay
Danielle JEANNE	Maire d'Aulnay-sur-Iton	Jacky FLEITH	Maire de Montaure
Raymond CORNET	Maire de Bémécourt	Francis MARTEAU	Maire de Nassandres
Alain GUESDON	Délégué de Beuzeville	Christian LORDI	Maire de Port-Mort
Françoise COMPAGNON	Maire de Bois Arnault	Christian DORGE	Maire de Roman
Marie Christine JOIN-LAMBERT	Maire de Brétigny	Robert MAQUAIRE	Maire de Rougemontiers
Michel CRAMER	Maire de Douville-sur-Andelle	Nicole DROUILLET	Maire de Saint-Aubin-sur-Gaillon
Nicolas GAVARD-GONGALLUD	Délégué d'Evreux	François COUREL	Maire de Saint-Philbert-sur-Risle
		Roger WALLART	Maire de Tournedos-Bois-Hubert
		Joël BOURDIN	Délégué de Valailles

VOS INTERLOCUTEURS TECHNIQUES PAR INTERCOMMUNALITÉS AU 1^{er} JUILLET 2015

CC D'AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE CC DU PLATEAU DU NEUBOURG

Gilles BARBEY
02 32 39 76 19
06 85 38 92 58
gilles.barbey@siege-27.fr

CC DE CONCHES CC DU PAYS DE VERNEUIL/AVRE CC RURALES DU SUD DE L'EURE

Caroline CHEVALIER
02 32 39 82 14
06 71 70 97 67
caroline.chevalier@siege-27.fr

CA GRAND ÉVREUX AGGLOMÉRATION CA SEINE-EURE CC DE QUILLEBEUF-SUR-SEINE

Didier ETIENNE
02 32 39 76 33
06 81 12 45 48
didier.etienne@siege-27.fr

CC DE BERNAY ET DES ENVIRONS CC DU CANTON DE BRETEUIL/ITON CC DU CANTON DE RUGLES CC DU PAYS DE DAMVILLE

Joël VENIAT
02 32 39 76 20
06 33 21 46 07
joel.veniat@siege-27.fr

CC DE BERNAY ET DES ENVIRONS CC DU CANTON DE BEAUMESNIL CC DU CANTON DE BROGLIE

Jean-Jacques LEMIESZ
02 32 39 76 21
06 85 56 06 16
jean-jacques.lemiesz@siege-27.fr

CC DU CANTON DE BRIONNE CC DU VIÈVRE-LIEUVIN CC INTERCOMM RISLE ET CHARENTONNE

Nicolas LIDY
02 32 39 82 19
06 73 85 39 37
nicolas.lidy@siege-27.fr

CA DES PORTES DE L'EURE CA GRAND ÉVREUX AGGLOMÉRATION CC EPTE-VEXIN-SEINE

Jean-Pierre MAZURIER
02 32 39 82 05
06 78 09 71 64
jean-pierre.mazurier@siege-27.fr

CC DU CANTON DE CORMEILLES CC DU CANTON DE THIBERVILLE

Rémy PETIT
02 32 39 82 03
06 71 70 97 72
remy.petit@siege-27.fr

CA GRAND ÉVREUX AGGLOMÉRATION CC DE L'ANDELLE CC DES ANDELYS ET ENVIRONS CC DU CANTON DE LYONS-LA-FORÊT

Frédéric PELLETIER
02 32 39 89 69
06 85 83 76 83
frederic.pelletier@siege-27.fr

CA DES PORTES DE L'EURE CC LA PORTE NORMANDE

Dominique SEGOUIN
02 32 39 82 12
06 71 70 97 69
dominique.segouin@siege-27.fr

CC BOURGTHÉROULDE-INFREVILLE CC DU ROUMOIS NORD CC VAL-DE-RISLE

Benjamin SOURIOUX
02 32 39 89 64
06 85 83 82 92
benjamin.sourieux@siege-27.fr

CA SEINE-EURE CC DE PONT-AUDEMER CC DU CANTON DE BEUZEVILLE

Eric SALES
02 32 39 89 67
06 85 83 73 73
eric.sales@siege-27.fr

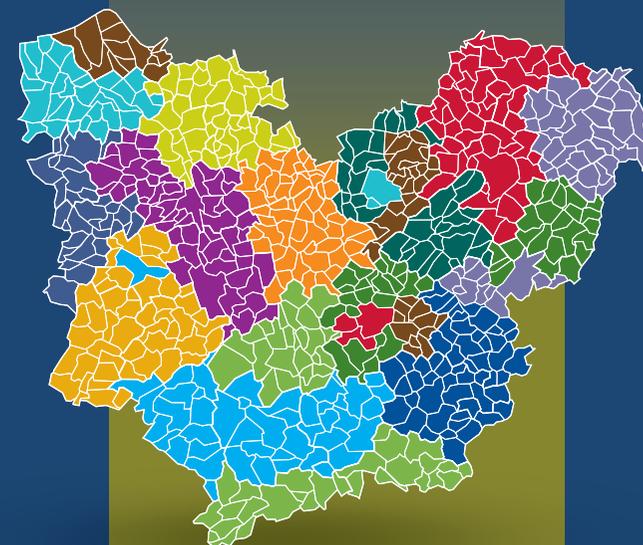
CA SEINE-EURE CC EURE MADRIE SEINE

Alexandra THEBAULT
02 32 39 82 06
06 71 70 97 68
alexandra.thebault@siege-27.fr

CA DES PORTES DE L'EURE CC DU CANTON D'ÉTRÉPAGNY CC CISORS-EPTE-LÉVRIÈRE

Richard Malfione
02 32 39 76 20
06 33 21 46 07
richard.malfione@siege-27.fr

DÉCOUPAGE DES SECTEURS



SIEGE

27

Syndicat Intercommunal
de l'Électricité et du Gaz de l'Eure

www.siege-27.fr



SIEGE 27
12, rue Concorde
ZAC du Long Buisson
CS 30289
27002 Evreux cedex



02 32 39 82 00



02 32 39 82 11



siege27-direction@siege-27.fr